

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: Ratimor Brodifacoum Wax Block

Type(s) de produit: TP14 - Rodenticides

Numéro de l'autorisation: BE2019-0059

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: BE-0021355-0000

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	2
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	3
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
5. Conditions générales d'utilisation	23
5.1. Consignes d'utilisation	23
5.2. Mesures de gestion des risques	24
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	25
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	25
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	25
6. Autres informations	25

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

Ratimor Brodifacoum Wax Block
Ratimor Brodi Wax Block
Brodifacoum Wax Block
Waxblocks Brodifacoum
Brodifacoum Block Bait
Rodentimort Bloc
Brodigo-bloc
Glodacid plus wax block
Brodi block

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	Unichem d.o.o.
	Adresse	Sinja Gorica 2 SI 1360 Vrhnika Slovénie
Numéro de l'autorisation	BE2019-0059	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	BE-0021355-0000	
Date de l'autorisation	06/08/2013	
Date d'expiration de l'autorisation	01/07/2024	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	Unichem d.o.o
Adresse du fabricant	Sinja Gorica 2 1360 Vrhnika Slovénie
Emplacement des sites de fabrication	Sinja Gorica 2 1360 Vrhnika Slovénie

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	11 - Brodifacoum
Nom du fabricant	Activa Srl
Adresse du fabricant	Via Feltre 32 20132 Milan Italie
Emplacement des sites de fabrication	Tezza S.r.l via Tre Ponti 22 37050 S.Maria di Zevio Italie

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Brodifacoum	3-[3-(4'-bromobiphenyl-4-yl)-1,2,3,4-tetrahydro-1-naphthyl]-4-hydroxycoumarin	Substance active	56073-10-0	259-980-5	0,0029

2.2. Type de formulation

RB - Appât (prêt à l'emploi)

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger

Risque présumé d'effets graves pour les organes (le sang) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée .

Contient du (de la) oclothilone (ISO); 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

Conseils de prudence

Ne pas respirer les poussières.

Consulter un médecin en cas de malaise.

Éliminer le contenu dans conformément aux réglementations nationales/régionales applicables.

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Souris domestiques – grand public – intérieur

Type de produit

TP14 - Rodenticides

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Ne s'applique pas aux rodenticides

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: Mus musculus
Nom commun: Souris domestiques
Stade de développement: Adultes et juvéniles

Domaine d'utilisation

Intérieur

Intérieur

Méthode(s) d'application

Méthode d'application: Application des appâts
Description détaillée:
Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisées.

Taux et fréquences d'application

Taux d'application: -
Dilution (%):
Nombre et fréquence des applications:
Utiliser jusqu'à 20g d'appâts par poste d'appât. Si plus d'un point d'appât est nécessaire, la distance minimale entre les points d'appât doit être de 5m (2m dans les zones fortement infestées).
Vérifiez régulièrement la consommation d'appâts et remplacez les appâts consommés ou détériorés jusqu'à l'arrêt de la consommation des appâts. Répéter le traitement dans les situations où il y a des signes d'infestation nouvelle (par exemple des traces fraîches ou des excréments). Faire des inspections fréquentes des points d'appâts pendant les 10-14 premiers jours.

Catégorie(s) d'utilisateurs

Grand public (non professionnel)

Dimensions et matériaux d'emballage

Quantité maximale d'appât par emballage: 300g

Blocs 5g - 100g en vrac (avec ou sans crochet/fil):

- en polyéthylène (PE), polypropylène (PP), PE / PP ou sacs en papier / PE dans des emballages en carton ou caisses en carton jusqu'à 100g
- en paquets PE ou PP jusqu'à 100g
- dans des récipients PE ou PP jusqu'à 100g
- dans des seaux PE ou PP jusqu'à 100g
- en caisses en carton jusqu'à 100g
- dans des boîtes en carton ou en carton avec sac ou doublure PE jusqu'à 100g
- un point d'appât pour souris en HDPE ou en PP, inviolable, pré-rempli ou rechargeable, contenant un ou plus de blocs de 5g à 100g (jusqu'à 20 g d'appât total par station d'appât pour souris). Stations d'appâts emballés dans emballage extérieur en carton ou en plastique thermo-scellé ou feuille thermosoudable jusqu'à 100g
- un point d'appât pour souris, en HDPE ou en PP, inviolable, pré-rempli ou rechargeable, contenant un ou plus de blocs de 5g à 100g. Stations d'appât emballage extérieur en carton ou en plastique thermo-scellé ou feuille thermosoudable jusqu'à 100g

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Pour les souris, utiliser jusqu'à 20 g d'appâts par poste d'appât. Si plus d'un point d'appât est nécessaire, la distance minimale entre les points d'appât doit être de 5m (2m dans les zones fortement infestées).
- Vérifier régulièrement la consommation d'appâts et remplacer les appâts consommés ou détériorés jusqu'à l'arrêt de la consommation des appâts. Répéter le traitement dans les situations où il y a des signes d'infestation nouvelle (par exemple des traces fraîches ou des excréments). Faire des inspections fréquentes des points d'appâts pendant les 10-14 premiers jours.
- Les stations d'appâtage doivent être inspectées au minimum tous les 2 à 3 jours au début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres des rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.
- L'utilisation de ce produit devrait permettre d'éliminer les rongeurs sous 35 jours. Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent recommander de façon claire qu'en cas de soupçon d'inefficacité à la fin du traitement (en d'autres termes, si l'activité des rongeurs continue d'être observée), l'utilisateur doit demander conseil au fournisseur du produit ou contacter un service de contrôle des organismes nuisibles.
- Ne pas utiliser ce produit dans le cadre de l'appâtage permanent ou pulsé.

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Eviter le contact avec la peau lors de l'élimination des restes d'appâts.

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir 5.3

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir 5.4

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir 5.5

4.2 Description de l'utilisation

Utilisation 2 - Rats – grand public – intérieur

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Rattus norvegicus Nom commun: Rat brun Stade de développement: Adultes et juvéniles Nom scientifique: Rattus rattus Nom commun: Rat noir ou rat des greniers Stade de développement: Adultes et juvéniles
Domaine d'utilisation	Intérieur Intérieur
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts Description détaillée: Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisées.
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: - Dilution (%): Nombre et fréquence des applications: Utiliser jusqu'à 60g d'appâts par poste d'appât. Si plus d'un point d'appât est nécessaire, la distance minimale entre les points d'appât doit être de 10m (5m dans les zones fortement infestées). Vérifier régulièrement la consommation d'appâts et remplacer les appâts consommés ou détériorés jusqu'à l'arrêt de la consommation des appâts. Répéter le traitement dans les situations où il y a des signes d'infestation nouvelle (par exemple des traces fraîches ou des excréments). Ne pas déplacer ou déranger les points d'appât pendant plusieurs jours après avoir déposé l'appât. Si aucun signe d'activité de rat n'est observé près de l'appât après 7 à 10 jours, déplacer l'appât dans une zone d'activité supérieure.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Grand public (non professionnel)
	Quantité maximale d'appât par emballage: 300g

Dimensions et matériaux d'emballage

Blocs 5g - 60g en vrac (avec ou sans crochet / fil):

- en polyéthylène (PE), polypropylène (PP), PE / PP ou sacs en papier / PE dans des emballages en carton ou caisses en carton jusqu'à 300g
- en paquets PE ou PP jusqu'à 300g
- en dans des récipients PE ou PP jusqu'à 300g
- en dans des seaux PE ou PP jusqu'à 300g
- en caisses en carton jusqu'à 300g
- dans des boîtes en carton ou en carton avec sac ou doublure PE jusqu'à 300g
- un point d'appât pour rats, en HDPE ou en PP, inviolable, pré-rempli ou rechargeable, contenant un ou plus de blocs de 5g à 60g (jusqu'à 60g d'appâts totaux par appât pour rats). Stations d'appâts emballés dans emballage extérieur en carton ou en plastique thermo-scellé ou feuille thermosoudable jusqu'à 300g
- un point d'appât pour rats, en HDPE ou en PP, inviolable, pré-rempli ou rechargeable, contenant un ou plus de blocs de 5g à 60g (jusqu'à 60g d'appâts totaux par appât pour rats). Stations d'appât emballage extérieur en carton ou en plastique thermo-scellé ou feuille thermosoudable jusqu'à 300g
- Station d'appât pour rats en HDPE ou en PP (rechargeable ou à usage unique) contenant un ou plusieurs 5 g - 60 g (jusqu'à 60g d'appâts totaux par station d'appât pour rats). Les stations d'appât sont ensuite emballées dans du carton extérieur ou récipient en plastique thermosoudé ou feuille thermosoudable jusqu'à 300 g

4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Utiliser jusqu'à 60g d'appâts par poste d'appât. Si plus d'un point d'appât est nécessaire, la distance minimale entre les points d'appât doit être de 10m (5m dans les zones fortement infestées).

- Vérifier régulièrement la consommation d'appâts et remplacer les appâts consommés ou détériorés jusqu'à l'arrêt de la consommation des appâts. Répéter le traitement dans les situations où il y a des signes d'infestation nouvelle (par exemple des traces fraîches ou des excréments). Ne pas déplacer ou déranger les points d'appât pendant plusieurs jours après avoir déposé l'appât. Si aucun signe d'activité de rat n'est observé près de l'appât après 7 à 10 jours, déplacer l'appât dans une zone d'activité supérieure.

- Les postes d'appâtage ne doivent être inspectés que 5 à 7 jours après le début du traitement puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.

- L'utilisation de ce produit devrait permettre d'éliminer les rongeurs sous 35 jours. Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent recommander de façon claire qu'en cas de soupçon d'inefficacité à la fin du traitement (en d'autres termes, si l'activité des rongeurs continue d'être observée), l'utilisateur doit demander conseil au fournisseur du produit ou contacter un service de contrôle des organismes nuisibles.

- Ne pas utiliser ce produit dans le cadre de l'appâtage permanent ou pulsé.

4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Eviter le contact avec la peau lors de l'élimination des restes d'appâts

4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir 5.3

4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir 5.4

4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir 5.5

4.3 Description de l'utilisation

Utilisation 3 - Rats – grand public – extérieur autour de bâtiments

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Rattus norvegicus Nom commun: Rat brun Stade de développement: Adultes et juvéniles Nom scientifique: Rattus rattus Nom commun: Rat noir ou rat des greniers Stade de développement: Adultes et juvéniles
Domaine d'utilisation	Extérieur Extérieur autour de bâtiments
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts Description détaillée: Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisées.
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: - Dilution (%): Nombre et fréquence des applications: Utiliser de 10g à 60g d'appât par postes d'appâtage. Placer les postes d'appâtage à 10m les uns des autres et réduire à 5m dans les infestations élevées. Vérifier régulièrement la consommation d'appâts et remplacer les appâts consommés ou détériorés jusqu'à l'arrêt de la consommation des appâts. Répéter le traitement dans les situations où il y a des signes d'infestation nouvelle (par exemple des traces fraîches ou des excréments). Ne pas bouger ou déranger les stations d'appâts durant plusieurs jours après installation. Si aucun signe d'activité des rats n'est observé près de l'appât après 7 à 10 jours, déplacer l'appât dans une zone d'activité des rats supérieure.

Catégorie(s) d'utilisateurs

Grand public (non professionnel)

Dimensions et matériaux d'emballage

Quantité maximale d'appât par emballage: 300g
Blocs 5g - 60g en vrac (avec ou sans crochet / fil):
- en polyéthylène (PE), polypropylène (PP), PE / PP ou sacs en papier / PE dans des emballages en carton ou caisses en carton jusqu'à 300g
- en paquets PE ou PP jusqu'à 300g
- en dans des récipients PE ou PP jusqu'à 300g
- en dans des seaux PE ou PP jusqu'à 300g
- en caisses en carton jusqu'à 300g
- dans des boîtes en carton ou en carton avec sac ou doublure PE jusqu'à 300g
- un point d'appât pour rats, en HDPE ou en PP, inviolable, pré-rempli ou rechargeable, contenant un ou plus de blocs de 5g à 60g (jusqu'à 60g d'appâts totaux par appât pour rats). Stations d'appâts emballés dans emballage extérieur en carton ou en plastique thermo-scellé ou feuille thermosoudable jusqu'à 300g
- un point d'appât pour rats, en HDPE ou en PP, inviolable, pré-rempli ou rechargeable, contenant un ou plus de blocs de 5g à 60g (jusqu'à 60g d'appâts totaux par appât pour rats). Stations d'appât emballage extérieur en carton ou en plastique thermo-scellé ou feuille thermosoudable jusqu'à 300g
- Station d'appât pour rats en HDPE ou en PP (rechargeable ou à usage unique) contenant un ou plusieurs 5 g - 60 g (jusqu'à 60g d'appâts totaux par station d'appât pour rats). Les stations d'appât sont ensuite emballées dans du carton extérieur ou récipient en plastique thermosoudé ou feuille thermosoudable jusqu'à 300 g

4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Utiliser jusqu'à 60g d'appâts par poste d'appât. Si plus d'un point d'appât est nécessaire, la distance minimale entre les points d'appât doit être de 10m (5m dans les zones fortement infestées).

- Placer les postes d'appâtage dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.

- Vérifier régulièrement la consommation d'appâts et remplacer les appâts consommés ou détériorés jusqu'à l'arrêt de la consommation des appâts. Répéter le traitement dans les situations où il y a des signes d'infestation nouvelle (par exemple des traces fraîches ou des excréments). Ne pas déplacer ou déranger les points d'appât pendant plusieurs jours après avoir déposé l'appât. Si aucun signe d'activité de rat n'est observé près de l'appât après 7 à 10 jours, déplacer l'appât dans une zone d'activité supérieure.

- Remplacer tout appât dans un poste qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.

- Les postes d'appâtage ne doivent être inspectés que 5 à 7 jours après le début du traitement puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.

- L'utilisation de ce produit devrait permettre d'éliminer les rongeurs sous 35 jours. Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent recommander de façon claire qu'en cas de soupçon d'inefficacité à la fin du traitement (en d'autres termes, si l'activité des rongeurs continue d'être observée), l'utilisateur doit demander conseil au fournisseur du produit ou contacter un service de contrôle des organismes nuisibles.

- Ne pas utiliser ce produit dans le cadre de l'appâtage permanent ou pulsé.

4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Eviter le contact avec la peau lors de l'élimination des restes d'appâts

4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir 5.3

4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir 5.4

4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir 5.5

4.4 Description de l'utilisation

Utilisation 4 - Souris domestiques – professionnels – intérieur

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: <i>Mus musculus</i> Nom commun: Souris domestiques Stade de développement: Adultes et juvéniles
Domaine d'utilisation	Intérieur Intérieur
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts Description détaillée: Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: - Dilution (%): Nombre et fréquence des applications: Jusqu'à 20 g d'appâts par poste d'appât. Si plus d'un point d'appât est nécessaire, la distance minimale entre les points d'appât doit être espacée de 5m (2m dans les zones fortement infestées). Vérifier régulièrement la consommation d'appâts et remplacer les appâts consommés ou détériorés jusqu'à l'arrêt de la consommation des appâts. Répéter le traitement dans les situations où il y a des signes d'infestation nouvelle (par exemple des traces fraîches ou des excréments). Faire des inspections fréquentes des points d'appâts pendant les 10-14 premiers jours.

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel

Dimensions et matériaux d'emballage

Taille minimale de l'emballage de kg.
Blocs en vrac de 5 g à 200g (avec ou sans crochet/fil) en polyéthylène (PE), polypropylène (PP), PE/PP ou sacs en papier/PE dans des boîtes en carton ou en carton jusqu'à 20kg
Blocs en vrac de 5 à 200g (avec ou sans crochet/fil) en paquets PE ou PP jusqu'à 25kg
Blocs en vrac de 5 à 200g (avec ou sans crochet/fil) dans des récipients en PE ou en PP pesant jusqu'à 25kg
Blocs en vrac de 5 à 200g (avec ou sans crochet/fil) dans des seaux en HDPE ou en PP jusqu'à 20kg

Blocs en vrac de 5 à 200g (avec ou sans crochet / fil) dans des boîtes en carton ou en carton jusqu'à 20kg

Blocs en vrac de 5 à 200g (avec ou sans crochet / fil) dans des boîtes en carton ou en carton avec sac ou doublure PE jusqu'à 20kg
Blocs en vrac de 5 à 200g (avec ou sans crochet / fil) dans des sacs en natron pesant jusqu'à 25kg
Poste d'appât pour souris en HDPE ou PP inviolable, prérempli ou rechargeable, contenant un ou plusieurs blocs de 5g à 200g (jusqu'à 20g d'appât par station d'appât pour souris). Postes d'appâts emballés dans des cartons extérieurs ou des plastiques thermosoudés conteneur ou feuille thermo-scellable jusqu'à 20kg
Appât pour souris ou rats en HDPE ou en PP (rechargeable ou à usage unique) contenant un ou plusieurs blocs de 5g à 200g (jusqu'à 20g d'appât par station d'appât pour souris). Les stations d'appât sont ensuite emballées dans du carton extérieur ou conteneur ou feuille thermo-scellable jusqu'à 20kg

4.4.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Pour les soucis, utiliser jusqu'à 20 g d'appâts par poste d'appât. Si plus d'un point d'appât est nécessaire, la distance minimale entre les points d'appât doit être espacée de 5m (2m dans les zones fortement infestées).
 - Vérifier régulièrement la consommation d'appâts et remplacez les appâts consommés ou détériorés jusqu'à l'arrêt de la consommation des appâts. Répéter le traitement dans les situations où il y a des signes d'infestation nouvelle (par exemple des traces fraîches ou des excréments). Faire des inspections fréquentes des points d'appâts pendant les 10-14 premiers jours.
 - Les stations d'appâtage doivent être inspectées au minimum tous les 2 à 3 jours au début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérées et de retirer les cadavres des rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.
 - Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.
- Réaliser une enquête préalable à l'appâtage de la zone infestée et une évaluation sur site afin d'identifier l'espèce de rongeur, ses lieux d'activité et de déterminer la cause probable et l'étendue de l'infestation.
- Le produit ne doit être utilisé que dans le cadre d'un système de gestion intégrée des nuisibles, incluant, entre autres, des mesures d'hygiène et, si possible, des méthodes physiques de contrôle.
 - Le statut de résistance de la population cible doit être pris en compte lors de l'enquête sur le choix du rodenticide à utiliser. Dans les zones où des signes de résistance à des principes actifs spécifiques sont suspectés, éviter leur utilisation.
 - [Si la politique ou la législation nationale l'exige] Lorsque le produit est utilisé dans des zones publiques, les zones traitées doivent être marquées au cours de la période de traitement et un avis expliquant le risque d'empoisonnement primaire ou secondaire par l'anticoagulant ainsi que la première indication. Les mesures à prendre en cas d'empoisonnement doivent être disponibles à côté des appâts.
- L'utilisation de ce produit devrait permettre d'éliminer les rongeurs sous 35 jours. Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent recommander de façon claire qu'en cas de soupçon d'inefficacité à la fin du traitement (en d'autres termes, si l'activité des rongeurs continue d'être observée), l'utilisateur doit demander conseil au fournisseur du produit ou contacter un service de contrôle des organismes nuisibles.
- Ne pas utiliser ce produit dans le cadre de l'appâtage permanent ou pulsé.

4.4.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant le traitement, informer tous les passants éventuels (par exemple, les utilisateurs de la zone traitée et de leur environnement) de la campagne de lutte contre les rongeurs.

4.4.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.4.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir 5.4

4.4.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir 5.5

4.5 Description de l'utilisation

Utilisation 5 - Rats – professionnels – intérieur

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Rattus norvegicus Nom commun: Rat brun Stade de développement: Adultes et juvéniles Nom scientifique: Rattus rattus Nom commun: Rat noir ou rat des greniers Stade de développement: Adultes et juvéniles
Domaine d'utilisation	Intérieur Intérieur
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts Description détaillée: Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: - Dilution (%): Nombre et fréquence des applications: Utiliser jusqu'à 60g d'appâts par poste d'appât. Si plus d'un point d'appât est

nécessaire, la distance minimale entre les points d'appât doit être de 10m (5m dans les zones fortement infestées).
Vérifier régulièrement la consommation d'appâts et remplacer les appâts consommés ou détériorés jusqu'à l'arrêt de la consommation des appâts. Répéter le traitement dans les situations où il y a des signes d'infestation nouvelle (par exemple des traces fraîches ou des excréments). Ne pas déplacer ou déranger les points d'appât pendant plusieurs jours après avoir déposé l'appât. Si aucun signe d'activité de rat n'est observé près de l'appât après 7 à 10 jours, déplacer l'appât dans une zone d'activité supérieure.

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel

Dimensions et matériaux d'emballage

Taille minimale de l'emballage de 2kg.
Blocs en vrac de 5 g à 200g (avec ou sans crochet/fil) en polyéthylène (PE), polypropylène (PP), PE/PP ou sacs en papier/PE dans des boîtes en carton ou en carton jusqu'à 20kg
Blocs en vrac de 5 à 200g (avec ou sans crochet/fil) en paquets PE ou PP jusqu'à 25kg
Blocs en vrac de 5 à 200g (avec ou sans crochet/fil) dans des récipients en PE ou en PP pesant jusqu'à 25kg
Blocs en vrac de 5 à 200g (avec ou sans crochet/fil) dans des seaux en HDPE ou en PP jusqu'à 20kg
Blocs en vrac de 5 à 200g (avec ou sans crochet / fil) dans des boîtes en carton ou en carton jusqu'à 20kg
Blocs en vrac de 5 à 200g (avec ou sans crochet / fil) dans des boîtes en carton ou en carton avec sac ou doublure PE jusqu'à 20kg
Blocs en vrac de 5 à 200g (avec ou sans crochet / fil) dans des sacs en natron pesant jusqu'à 25kg
Poste d'appât pour souris en HDPE ou PP inviolable, prérempli ou rechargeable, contenant un ou plusieurs blocs de 5g à 200g (jusqu'à 20g d'appât par station d'appât pour souris). Postes d'appâts emballés dans des cartons extérieurs ou des plastiques thermosoudés conteneur ou feuille thermo-scellable jusqu'à 20kg
Appât pour souris ou rats en HDPE ou en PP (rechargeable ou à usage unique) contenant un ou plusieurs blocs de 5g à 200g (jusqu'à 20g d'appât par station d'appât pour souris). Les stations d'appât sont ensuite emballées dans du carton extérieur ou conteneur ou feuille thermo-scellable jusqu'à 20kg

4.5.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Pour les rats, utiliser jusqu'à 60g d'appâts par poste d'appât. Si plus d'un point d'appât est nécessaire, la distance minimale entre les points d'appât doit être espacée de 10m (5m dans les zones fortement infestées).
- Vérifier régulièrement la consommation d'appâts et remplacez les appâts consommés ou détériorés jusqu'à l'arrêt de la consommation des appâts. Répéter le traitement dans les situations où il y a des signes d'infestation nouvelle (par exemple des traces fraîches ou des excréments). Faire des inspections fréquentes des points d'appâts pendant les 7-10 premiers jours.
- Les stations d'appâtage doivent être inspectées au minimum tous les 5 à 7 jours au début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérées et de retirer les cadavres des rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.
- Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.
- Réaliser une enquête préalable à l'appâtage de la zone infestée et une évaluation sur site afin d'identifier l'espèce de rongeur, ses lieux d'activité et de déterminer la cause probable et l'étendue de l'infestation.
- Le produit ne doit être utilisé que dans le cadre d'un système de gestion intégrée des nuisibles, incluant, entre autres, des mesures d'hygiène et, si possible, des méthodes physiques de contrôle.
- Le statut de résistance de la population cible doit être pris en compte lors de l'enquête sur le choix du rodenticide à utiliser. Dans les zones où des signes de résistance à des principes actifs spécifiques sont suspectés, éviter leur utilisation.
- [Si la politique ou la législation nationale l'exige] Lorsque le produit est utilisé dans des zones publiques, les zones traitées doivent être marquées au cours de la période de traitement et un avis expliquant le risque d'empoisonnement primaire ou secondaire par l'anticoagulant ainsi que la première indication. Les mesures à prendre en cas d'empoisonnement doivent être disponibles à côté

appâts.

- L'utilisation de ce produit devrait permettre d'éliminer les rongeurs sous 35 jours. Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent recommander de façon claire qu'en cas de soupçon d'inefficacité à la fin du traitement (en d'autres termes, si l'activité des rongeurs continue d'être observée), l'utilisateur doit demander conseil au fournisseur du produit ou contacter un service de contrôle des organismes nuisibles.
- Ne pas utiliser ce produit dans le cadre de l'appâtage permanent ou pulsé.

4.5.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant le traitement, informer tous les passants éventuels (par exemple, les utilisateurs de la zone traitée et de leur environnement) de la campagne de lutte contre les rongeurs.

4.5.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.5.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir 5.4

4.5.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

4.6 Description de l'utilisation

Utilisation 6 - Souris domestiques et/ou rats – professionnels – extérieur autour de bâtiments

Type de produit

TP14 - Rodenticides

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Ne s'applique pas aux rodenticides

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: *Mus musculus*
Nom commun: Souris domestiques
Stade de développement: Adultes et juvéniles

Nom scientifique: *Rattus norvegicus*
Nom commun: Rat brun
Stade de développement: Adultes et juvéniles

Nom scientifique: *Rattus rattus*
Nom commun: Rat noir ou rat des greniers
Stade de développement: Adultes et juvéniles

Domaine d'utilisation	Extérieur Extérieur autour de bâtiments
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts Description détaillée: Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: - Dilution (%): Nombre et fréquence des applications: - Jusqu'à 60g (rats) ou jusqu'à 20g (souris) d'appâts dans des points d'appât inviolables protégés ou des points d'appâts couverts espacés de 10m (5m dans les zones fortement infestées). - Vérifier régulièrement la consommation d'appâts et remplacer les appâts consommés ou détériorés jusqu'à l'arrêt de la consommation des appâts. Répéter le traitement dans les situations où il y a des signes d'infestation nouvelle (par exemple des traces fraîches ou des excréments). Faire des inspections fréquentes des points d'appâts pendant les 10-14 premiers jours.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Taille minimale de l'emballage de 3kg. Blocs en vrac de 5 g à 200g (avec ou sans crochet/fil) en polyéthylène (PE), polypropylène (PP), PE/PP ou sacs en papier/PE dans des boîtes en carton ou en carton jusqu'à 20kg Blocs en vrac de 5 à 200g (avec ou sans crochet/fil) en paquets PE ou PP jusqu'à 25kg Blocs en vrac de 5 à 200g (avec ou sans crochet/fil) dans des récipients en PE ou en PP pesant jusqu'à 25kg Blocs en vrac de 5 à 200g (avec ou sans crochet/fil) dans des seaux en HDPE ou en PP jusqu'à 20kg Blocs en vrac de 5 à 200g (avec ou sans crochet / fil) dans des boîtes en carton ou en carton jusqu'à 20kg Blocs en vrac de 5 à 200g (avec ou sans crochet / fil) dans des boîtes en carton ou en carton avec sac ou doublure PE jusqu'à 20kg Blocs en vrac de 5 à 200g (avec ou sans crochet / fil) dans des sacs en natron pesant jusqu'à 25kg Poste d'appât pour souris ou rat en HDPE ou PP inviolable, prérempli ou rechargeable, contenant un ou plusieurs blocs de 5g à 200g (jusqu'à 40g d'appât par station d'appât pour souris ou jusqu'à 200g par station d'appât pour rat). Postes d'appâts emballés dans des cartons extérieurs ou des plastiques thermosoudés conteneur ou feuille thermo-scappable jusqu'à 20kg Appât pour souris ou rats en HDPE ou en PP (rechargeable ou à usage unique) contenant un ou plusieurs blocs de 5g à 200g (jusqu'à 40g d'appât par station d'appât pour souris ou jusqu'à 200g par station d'appât pour rat). Les stations d'appât sont ensuite emballées dans du carton extérieur ou conteneur ou feuille thermo-scappable jusqu'à 20kg

4.6.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Jusqu'à 60g (rats) ou jusqu'à 20g (souris) d'appâts dans des points d'appât inviolables protégés ou des points d'appâts couverts espacés de 10m (5m dans les zones fortement infestées).
- Protéger l'appât des conditions atmosphériques (par exemple, de la pluie, de la neige, etc.). Placer les postes d'appâtage dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.
- Remplacer tout appât dans un poste qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.
- Vérifier régulièrement la consommation d'appâts et remplacez les appâts consommés ou détériorés jusqu'à ce que la consommation soit arrêtée. Répéter le traitement dans les situations où il y a des signes d'infestation nouvelle (par exemple des traces fraîches ou des excréments). Faire des inspections fréquentes des points d'appâts pendant les 10-14 premiers jours.
- Les postes d'appâtage doivent être inspectés [pour les souris - au minimum tous les 2 à 3 jours au] [pour les rats - seulement 5 à 7 jours après le] début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage sont intacts et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage au besoin.
- Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.
- Réaliser une enquête préalable à l'appâtage de la zone infestée et une évaluation sur site afin d'identifier l'espèce de rongeur, ses lieux d'activité et de déterminer la cause probable et l'étendue de l'infestation.
- Le produit ne doit être utilisé que dans le cadre d'un système de gestion intégrée des nuisibles, incluant, entre autres, des mesures d'hygiène et, si possible, des méthodes physiques de contrôle.
- Le statut de résistance de la population cible doit être pris en compte lors de l'enquête sur le choix du rodenticide à utiliser. Dans les zones où des signes de résistance à des principes actifs spécifiques sont suspectés, évitez de les utiliser.
- [Si la politique ou la législation nationale l'exige] Lorsque le produit est utilisé dans des zones publiques, les zones traitées doivent être marquées au cours de la période de traitement et un avis expliquant le risque d'empoisonnement primaire ou secondaire par l'anticoagulant ainsi que la première indication. Les mesures à prendre en cas d'empoisonnement doivent être disponibles à côté des appâts.
- L'utilisation de ce produit devrait permettre d'éliminer les rongeurs dans les 35 jours. Les informations sur le produit (c.-à-d. L'étiquette et / ou la notice) doivent clairement indiquer qu'en cas de suspicion d'efficacité à la fin du traitement (l'activité des rongeurs est toujours observée), l'utilisateur doit consulter le fournisseur du produit ou appeler un service de contrôle des organismes nuisibles.
- Ne pas utiliser ce produit pour l'appâtage permanent ou pulsé.

4.6.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Ne pas placer directement ce produit dans les terriers.
- Si possible, avant le traitement, informer tous les passants éventuels (par exemple, les utilisateurs de la zone traitée et de leur environnement) de la campagne de lutte contre les rongeurs.

4.6.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité d'eaux de surface (par exemple, de rivières, d'étangs, de cours d'eau, de digues ou de canaux d'irrigation) ou de systèmes d'évacuation des eaux, assurez-vous que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.6.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir 5.4

4.6.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir 5.5

4.7 Description de l'utilisation

Utilisation 7 - Souris domestiques et/ou rats – usage réservé aux professionnels ayant des compétences avancées démontrées – intérieur

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: <i>Mus musculus</i> Nom commun: Souris domestiques Stade de développement: Adultes et juvéniles Nom scientifique: <i>Rattus norvegicus</i> Nom commun: Rat brun Stade de développement: Adultes et juvéniles Nom scientifique: <i>Rattus rattus</i> Nom commun: Rat noir ou rat des greniers Stade de développement: Adultes et juvéniles
Domaine d'utilisation	Intérieur Intérieur
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts Description détaillée: Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés. Points d'appâts couverts et protégés.
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: - Dilution (%): Nombre et fréquence des applications: Jusqu'à 60g (rats) ou jusqu'à 20g (souris) d'appâts dans des points d'appât inviolables protégés ou des points d'appâts couverts espacés de 10m (5m dans les zones fortement infestées). Vérifier régulièrement la consommation d'appâts et remplacer les appâts consommés ou détériorés jusqu'à ce que la consommation soit arrêtée. Répéter le traitement dans les situations où il y a des signes d'infestation nouvelle (par exemple des traces fraîches ou des excréments). Faire des inspections fréquentes des points d'appâts pendant les 10-14 premiers jours. Appâtage pulsé : - Forte infestation: jusqu'à 60g d'appâts par point d'appât tous les 5 à 10 m - Faible infestation: jusqu'à 60 g d'appâts par point d'appât tous les 2 à 5 m
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Taille minimale de l'emballage de 3kg. Blocs en vrac de 5 g à 200g (avec ou sans crochet/fil) en polyéthylène (PE), polypropylène (PP), PE/PP ou sacs en papier/PE dans des boîtes en carton ou en carton jusqu'à 20kg

Blocs en vrac de 5 à 200g (avec ou sans crochet/fil) en paquets PE ou PP jusqu'à 25kg

Blocs en vrac de 5 à 200g (avec ou sans crochet/fil) dans des récipients en PE ou en PP pesant jusqu'à 25kg

Blocs en vrac de 5 à 200g (avec ou sans crochet/fil) dans des seaux en HDPE ou en PP jusqu'à 20kg

Blocs en vrac de 5 à 200g (avec ou sans crochet / fil) dans des boîtes en carton ou en carton jusqu'à 20kg

Blocs en vrac de 5 à 200g (avec ou sans crochet / fil) dans des boîtes en carton ou en carton avec sac ou doublure PE jusqu'à 20kg

Blocs en vrac de 5 à 200g (avec ou sans crochet / fil) dans des sacs en natron pesant jusqu'à 25kg

Poste d'appât pour souris ou rat en HDPE ou PP inviolable, prérempli ou rechargeable, contenant un ou plusieurs blocs de 5g à 200g (jusqu'à 40g d'appât par station d'appât pour souris ou jusqu'à 200g par station d'appât pour rat). Postes d'appâts emballés dans des cartons extérieurs ou des plastiques thermosoudés conteneur ou feuille thermo-scellable jusqu'à 20kg

Appât pour souris ou rats en HDPE ou en PP (rechargeable ou à usage unique) contenant un ou plusieurs blocs de 5g à 200g (jusqu'à 40g d'appât par station d'appât pour souris ou jusqu'à 200g par station d'appât pour rat). Les stations d'appât sont ensuite emballées dans du carton extérieur ou conteneur ou feuille thermo-scellable jusqu'à 20kg

4.7.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Utiliser jusqu'à 60g (rats) ou jusqu'à 20g (souris) d'appâts dans des stations d'appâtage inviolables couvertes ou à des points d'appâts couverts espacés de 10m (5m dans les zones fortement infestées)
- Vérifier régulièrement la consommation d'appâts et remplacez les appâts consommés ou détériorés jusqu'à ce que la consommation soit arrêtée. Répéter le traitement dans les situations où il y a des signes d'infestation nouvelle (par exemple des traces fraîches ou des excréments). Faire des inspections fréquentes des points d'appâts pendant les 10-14 premiers jours.
- Suivre toutes les instructions supplémentaires fournies par le code de bonnes pratiques correspondant.
- Réaliser une enquête préalable à l'appâtage de la zone infestée et une évaluation sur site afin d'identifier l'espèce de rongeur, ses lieux d'activité et de déterminer la cause probable et l'étendue de l'infestation.

- Le produit ne doit être utilisé que dans le cadre d'un système de gestion intégrée des nuisibles, incluant, entre autres, des mesures d'hygiène et, si possible, des méthodes physiques de contrôle.
- Ne permutez pas l'utilisation d'anticoagulants différents ayant une puissance comparable ou inférieure pour la gestion de la résistance. Pour une utilisation en rotation, envisagez d'utiliser un rodenticide non anticoagulant, si disponible, ou un anticoagulant plus puissant
- Ne pas utiliser dans des zones où une résistance à la substance active peut être suspectée.
- [Si la politique ou la législation nationale l'exige] Lorsque le produit est utilisé dans des zones publiques, les zones traitées doivent être marquées au cours de la période de traitement et un avis expliquant le risque d'empoisonnement primaire ou secondaire par l'anticoagulant ainsi que la première indication. Les mesures à prendre en cas d'empoisonnement doivent être disponibles à côté des appâts.
- Enlever le produit restant à la fin de la période de traitement.
- Ne pas utiliser ce produit comme appât permanent.
- Si vous utilisez des appâts pulsés: Ne remplacer des appâts consommés qu'au bout de 3 jours, puis tous les 7 jours. Ramasser les appâts qui ont été renversés et les rongeurs morts.
- [Si disponible] Suivre les instructions spécifiques fournies par le code de bonnes pratiques applicable au niveau national.

4.7.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation [conformément au code de bonnes pratiques en vigueur, le cas échéant].
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement, conformément aux recommandations formulées par le code de bonnes pratiques applicable.
- Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.
- Porter des gants de protection chimique (EN374) durant la phase de manipulation du produit.

4.7.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des points d'appât sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.7.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir 5.4

4.7.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir 5.5

4.8 Description de l'utilisation

Utilisation 8 - Souris et/ou rats – usage réservé aux professionnels ayant des compétences avancées démontrées – extérieur autour de bâtiments

Type de produit

TP14 - Rodenticides

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Ne s'applique pas aux rodenticides

Nom scientifique: Mus musculus

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom commun: Souris domestiques
Stade de développement: Adultes et juvéniles

Nom scientifique: Rattus norvegicus
Nom commun: Rat brun
Stade de développement: Adultes et juvéniles

Nom scientifique: Rattus rattus
Nom commun: Rat noir ou rat des greniers
Stade de développement: Adultes et juvéniles

Domaine d'utilisation

Extérieur

Extérieur autour de bâtiments

Méthode(s) d'application

Méthode d'application: Application des appâts

Description détaillée:

- Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.
- Points d'appâts couverts et protégés.
- Application directe d'appâts prêts à l'emploi dans le terrier.

Taux et fréquences d'application

Taux d'application: -

Dilution (%):

Nombre et fréquence des applications:

Jusqu'à 60 g (rats) ou jusqu'à 20 g (souris) d'appâts dans des points d'appât inviolables protégés ou des points d'appâts couverts espacés de 10 m (5 m dans les zones fortement infestées).

Vérifier régulièrement la consommation d'appâts et remplacer les appâts consommés ou détériorés jusqu'à ce que la consommation soit arrêtée. Répéter le traitement dans les situations où il y a des signes d'infestation nouvelle (par exemple des traces fraîches ou des excréments). Faire des inspections fréquentes des points d'appâts pendant les 10-14 premiers jours.

- Dans les terriers: jusqu'à 60g d'appâts par terrier.

Appâtage pulsé :

- Forte infestation: jusqu'à 60g d'appâts par point d'appât tous les 5 à 10 m
- Faible infestation: jusqu'à 60 g d'appâts par point d'appât tous les 2 à 5 m

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel

Dimensions et matériaux d'emballage

Taille minimale de l'emballage de 3kg.

Blocs en vrac de 5 g à 200g (avec ou sans crochet/fil) en polyéthylène (PE), polypropylène (PP), PE/PP ou sacs en papier/PE dans des boîtes en carton ou en carton jusqu'à 20kg

Blocs en vrac de 5 à 200g (avec ou sans crochet/fil) en paquets PE ou PP jusqu'à 25kg

Blocs en vrac de 5 à 200g (avec ou sans crochet/fil) dans des récipients en PE ou en PP pesant jusqu'à 25kg

Blocs en vrac de 5 à 200g (avec ou sans crochet/fil) dans des seaux en HDPE ou en PP jusqu'à 20kg

Blocs en vrac de 5 à 200g (avec ou sans crochet / fil) dans des boîtes en carton ou en carton jusqu'à 20kg

Blocs en vrac de 5 à 200g (avec ou sans crochet / fil) dans des boîtes en carton ou en carton avec sac ou doublure PE jusqu'à 20kg

Blocs en vrac de 5 à 200g (avec ou sans crochet / fil) dans des sacs en natron pesant jusqu'à 25kg

Poste d'appât pour souris ou rat en HDPE ou PP inviolable, prérempli ou rechargeable, contenant un ou plusieurs blocs de 5g à 200g (jusqu'à 40g d'appât par station d'appât pour souris ou jusqu'à 200g par station d'appât pour rat). Postes d'appâts emballés dans des cartons extérieurs ou des plastiques thermosoudés conteneur ou feuille thermo-scellable jusqu'à 20kg

Appât pour souris ou rats en HDPE ou en PP (rechargeable ou à usage unique) contenant un ou plusieurs blocs de 5g à 200g (jusqu'à 40g d'appât par station d'appât pour souris ou jusqu'à 200g par station d'appât pour rat). Les stations d'appât sont

ensuite emballées dans du carton extérieur ou conteneur ou feuille thermo-scellable jusqu'à 20kg

4.8.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Utiliser jusqu'à 60g (rats) ou jusqu'à 20g (souris) d'appâts dans des stations d'appât inviolables couvertes ou à des points d'appâts couverts espacés de 10m (5m dans les zones fortement infestées) ou directement dans le terrier.
- Vérifier régulièrement la consommation d'appâts et remplacer les appâts consommés ou détériorés jusqu'à ce que la consommation soit arrêtée. Répéter le traitement dans les situations où il y a des signes d'infestation nouvelle (par exemple des traces fraîches ou des excréments). Faire des inspections fréquentes des points d'appâts pendant les 10-14 premiers jours.
- Les stations d'appât ne doivent être visitées que 5 à 7 jours après le début du traitement et au moins une fois par semaine après, afin de vérifier si l'appât est accepté, les stations d'appât sont intactes et pour éliminer les corps de rongeurs. Remplir l'appât au besoin
- Suivre toutes les instructions supplémentaires fournies par le code de bonnes pratiques correspondant.
- Réaliser une enquête préalable à l'appâtage de la zone infestée et une évaluation sur site afin d'identifier l'espèce de rongeur, ses lieux d'activité et de déterminer la cause probable et l'étendue de l'infestation.
- Le produit ne doit être utilisé que dans le cadre d'un système de gestion intégrée des nuisibles, incluant, entre autres, des mesures d'hygiène et, si possible, des méthodes physiques de contrôle.
- Ne pas permuter l'utilisation d'anticoagulants différents ayant une puissance comparable ou inférieure pour la gestion de la résistance. Pour une utilisation en rotation, envisager d'utiliser un rodenticide non anticoagulant, si disponible, ou un anticoagulant plus puissant.
- Ne pas utiliser dans des zones où une résistance à la substance active peut être suspectée.
- [Si la politique ou la législation nationale l'exige] Lorsque le produit est utilisé dans des zones publiques, les zones traitées doivent être marquées au cours de la période de traitement et un avis expliquant le risque d'empoisonnement primaire ou secondaire par l'anticoagulant ainsi que la première indication. les mesures à prendre en cas d'empoisonnement doivent être disponibles à côté des appâts.
- Protéger les appâts des conditions atmosphériques (pluie, neige, etc.). Placer les points d'appât dans des zones non inondables.
- Enlever le produit restant à la fin de la période de traitement.
- Remplacer tous les appâts dans les points d'appât où ils ont été endommagés par l'eau ou contaminés par la saleté.
- En cas d'utilisation dans des terriers: Des appâts doivent être placés de façon à minimiser l'exposition des espèces non ciblées et des enfants. Couvrir ou bloquer l'entrée des terriers appâtés afin de réduire les risques de rejet et de déversement des appâts.
- Si vous utilisez des appâts pulsés: - Ne remplacer les appâts consommés qu'au bout de 3 jours, puis tous les 7 jours. Ramasser les appâts qui ont été renversés et les rongeurs morts.
- [Si disponible] Suivre les instructions spécifiques fournies par le code de bonnes pratiques applicable au niveau national.

4.8.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation [conformément au code de bonnes pratiques en vigueur, le cas échéant].
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement, conformément aux recommandations formulées par le code de bonnes pratiques applicable.
- Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.
- En cas d'utilisation dans des terriers: Des appâts doivent être placés pour minimiser l'exposition des espèces non ciblées et des enfants. Couvrir ou bloquer l'entrée des terriers appâtés afin de réduire les risques de rejet et de déversement des appâts.
- Porter des gants de protection résistant aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit (EN374)

4.8.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des points d'appât sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.8.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir 5.4

4.8.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir 5.5

4.9 Description de l'utilisation

Utilisation 9 - Rats – usage réservé aux professionnels ayant des compétences avancées démontrées – égouts

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Rattus norvegicus Nom commun: Rat brun Stade de développement: Adultes et juvéniles
Domaine d'utilisation	Other Égouts
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts Description détaillée: Appât prêt à l'emploi à fixer ou appliquer dans des postes d'appâtage pour empêcher l'appât d'entrer en contact avec les eaux usées. Points d'appâts couverts et protégés.
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: - Dilution (%): Nombre et fréquence des applications: Produits d'appâts: - Forte infestation: 60g par bouche d'égout. - Faible infestation: jusqu'à 60g par bouche d'égout. En cas de forte infestation, utiliser 60g d'appâts. Pour une faible infestation, utiliser jusqu'à 60g d'appât, en fonction du taux d'infestation. Placer et fixer l'appât afin qu'il ne puisse pas être déplacé par les rongeurs. Vérifier régulièrement la consommation d'appâts et remplacez les appâts consommés ou détériorés jusqu'à ce que la consommation soit arrêtée. Répéter le traitement dans les situations où il y a des signes d'infestation nouvelle (par exemple des traces fraîches ou des excréments). Faire des inspections fréquentes des points d'appâts pendant les 10 à 14 premiers jours.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel

Dimensions et matériaux d'emballage

Taille minimale de l'emballage de 3kg.
Blocs en vrac de 5 g à 200g (avec ou sans crochet/fil) en polyéthylène (PE), polypropylène (PP), PE/PP ou sacs en papier/PE dans des boîtes en carton ou en carton jusqu'à 20kg
Blocs en vrac de 5 à 200g (avec ou sans crochet/fil) en paquets PE ou PP jusqu'à 25kg
Blocs en vrac de 5 à 200g (avec ou sans crochet/fil) dans des récipients en PE ou en PP pesant jusqu'à 25kg
Blocs en vrac de 5 à 200g (avec ou sans crochet/fil) dans des seaux en HDPE ou en PP jusqu'à 20kg
Blocs en vrac de 5 à 200g (avec ou sans crochet / fil) dans des boîtes en carton ou en carton jusqu'à 20kg
Blocs en vrac de 5 à 200g (avec ou sans crochet / fil) dans des boîtes en carton ou en carton avec sac ou doublure PE jusqu'à 20kg
Blocs en vrac de 5 à 200g (avec ou sans crochet / fil) dans des sacs en natron pesant jusqu'à 25kg
Poste d'appât pour souris ou rat en HDPE ou PP inviolable, prérempli ou rechargeable, contenant un ou plusieurs blocs de 5g à 200g (jusqu'à 40g d'appât par station d'appât pour souris ou jusqu'à 200g par station d'appât pour rat). Postes d'appâts emballés dans des cartons extérieurs ou des plastiques thermosoudés conteneur ou feuille thermo-scellable jusqu'à 20kg
Appât pour souris ou rats en HDPE ou en PP (rechargeable ou à usage unique) contenant un ou plusieurs blocs de 5g à 200g (jusqu'à 40g d'appât par station d'appât pour souris ou jusqu'à 200g par station d'appât pour rat). Les stations d'appât sont ensuite emballées dans du carton extérieur ou conteneur ou feuille thermo-scellable jusqu'à 20kg

4.9.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Utiliser jusqu'à 60g d'appâts dans des stations d'appât inviolables ou des points d'appâts couverts espacés de 10m (espacés de 5m dans les zones fortement infestées).
- Vérifier régulièrement la consommation d'appâts et remplacez les appâts consommés ou détériorés jusqu'à ce que la consommation soit arrêtée. Répéter le traitement dans les situations où il y a des signes d'infestation nouvelle (par exemple des traces fraîches ou des excréments). Faire des inspections fréquentes des points d'appâts pendant les 10-14 premiers jours
- Suivre toutes les instructions supplémentaires fournies par le code de bonnes pratiques correspondant.
- Réaliser une enquête préalable à l'appâtage de la zone infestée et une évaluation sur site afin d'identifier l'espèce de rongeur, ses lieux d'activité et de déterminer la cause probable et l'étendue de l'infestation.
- Le produit ne doit être utilisé que dans le cadre d'un système de gestion intégrée des nuisibles, incluant, entre autres, des mesures d'hygiène et, si possible, des méthodes physiques de contrôle.
- Ne permuter pas l'utilisation d'anticoagulants différents ayant une puissance comparable ou inférieure pour la gestion de la résistance. Pour une utilisation en rotation, envisager d'utiliser un rodenticide non anticoagulant, si disponible, ou un anticoagulant plus puissant.
- Ne pas utiliser dans des zones où une résistance à la substance active peut être suspectée.
- [Si la politique ou la législation nationale l'exige] Lorsque le produit est utilisé dans des zones publiques, les zones traitées doivent être marquées au cours de la période de traitement et un avis expliquant le risque d'empoisonnement primaire ou secondaire par l'anticoagulant ainsi que la première indication. les mesures à prendre en cas d'empoisonnement doivent être disponibles à côté des appâts.
- Les appâts doivent être appliqués de manière à ce qu'ils n'entrent pas en contact avec de l'eau et ne soient pas emportés.
- Si vous utilisez des appâts pulsés: remplacer les appâts consommés seulement après 3 jours, puis tous les 7 jours.

4.9.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Placer uniquement les appâts dans des égouts reliés à une station de traitement des eaux usées.
- Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.
- Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.

4.9.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Lorsque les points d'appâts sont placés à proximité d'eaux de surface (rivières, étangs, canaux d'eau, digues, fossés d'irrigation, par exemple) ou de systèmes de drainage, veiller à ce que les appâts ne soient pas en contact avec de l'eau.

4.9.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir 5.4

4.9.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir 5.5

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

- Lire et suivre les informations sur le produit ainsi que toutes les informations l'accompagnant ou fournies au point de vente avant de l'utiliser.
- Pour les utilisateurs professionnels et professionnels ayant des compétences avancées démontrées : Réaliser une enquête préalable à l'appâtage de la zone infestée et une évaluation sur site afin d'identifier l'espèce de rongeur, ses lieux d'activité et de déterminer la cause probable et l'étendue de l'infestation.

- Pour les utilisateurs professionnels et professionnels ayant des compétences avancées démontrées : le produit ne doit être utilisé que dans le cadre d'un système de gestion intégrée des nuisibles, incluant, entre autres, des mesures d'hygiène et, si possible, des méthodes physiques de contrôle

- Envisager des mesures de contrôle préventives (bouchons d'obturation, éliminez le plus possible les aliments et la boisson) pour améliorer la consommation de produits et réduire les risques de réinvasion.

- Avant l'utilisation de produits rodenticides, des méthodes de lutte non chimiques (pièges, par exemple) doivent être envisagées.

- Enlever les aliments facilement accessibles aux rongeurs (par exemple, le grain renversé ou les déchets alimentaires). En dehors de cela, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement afin de ne pas perturber la population de rongeurs et compliquer l'acceptation de l'appât.

- Les postes d'appât doivent être placés à proximité immédiate de l'activité des rongeurs.
- Dans la mesure du possible, les postes d'appâts doivent être fixés au sol ou à d'autres structures.
- Ne pas placer de points d'appât à proximité de systèmes d'évacuation d'eau où ils pourraient entrer en contact avec de l'eau.

- Placer les points d'appât à l'écart des aliments, des boissons et des aliments pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces en contact avec ceux-ci.
- Placer les points d'appât hors de la portée des enfants, des oiseaux, des animaux domestiques, des animaux de ferme et des autres animaux non ciblés.
- Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation du produit. Lavez-vous les mains et la peau directement exposée après avoir utilisé le produit.
- Pour les utilisateurs professionnels et professionnels ayant des compétences avancées démontrées : si, après une période de traitement de 35 jours, les appâts continuent d'être consommés et qu'aucune baisse d'activité des rongeurs ne peut être observée, la cause probable doit être déterminée. Là où d'autres éléments ont été exclus, il est probable qu'il existe des rongeurs résistants. Par conséquent, envisager d'utiliser un rodenticide non anticoagulant, le cas échéant, ou un rodenticide anticoagulant plus puissant. Penser à utiliser des pièges comme mesure de contrôle alternative.

- Enlever les appâts restants ou les postes d'appâts à la fin de la période de traitement.

5.2. Mesures de gestion des risques

- N'utiliser pas de produits contenant du brodifacoum comme appâts permanents (par exemple, pour prévenir l'infestation par les rongeurs ou détecter l'activité des rongeurs).
- Éliminer les cadavres des rongeurs conformément à la réglementation locale [Les rongeurs morts doivent être éliminés et détruits par une entreprise spécialisée ou agréée].

- Ne pas utiliser de rodenticides anticoagulants en guise d'appâts permanents (par exemple, pour éviter toute infestation de rongeurs ou pour détecter l'activité de rongeurs).

- Rechercher et éliminer les rongeurs morts pendant le traitement, au moins aussi souvent que les points d'appât sont inspectés

- L'utilisation de ce produit devrait permettre d'éliminer les rongeurs dans les 35 jours. Les informations sur le produit (c.-à-d. L'étiquette et / ou la notice) doivent clairement indiquer qu'en cas de suspicion d'efficacité à la fin du traitement (l'activité des rongeurs est toujours observée), l'utilisateur doit consulter le fournisseur du produit ou appeler un organisme nuisible. service de contrôle.

- [Pour les produits devant être autorisés pour des utilisateurs professionnels:] Les informations sur le produit (étiquette et / ou dépliant) doivent clairement indiquer que le produit ne doit pas être fourni au grand public (par exemple, "réservé aux professionnels").

- [Pour les produits destinés à des utilisateurs professionnels ayant des compétences avancées démontrées:] Les informations relatives au produit (étiquette et / ou notice explicative) doivent clairement indiquer que le produit ne doit être fourni qu'aux utilisateurs professionnels formés titulaires d'une certification attestant du respect des exigences de formation applicables (par exemple: "réservé aux professionnels ayant des compétences avancées démontrées").

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Ce produit contient une substance anticoagulante. En cas d'ingestion, parmi les symptômes pouvant apparaître, parfois avec un certain retard, figurent des saignements de nez et des saignements gingivaux. Dans certains cas graves, des contusions et la présence de sang dans les selles ou les urines peuvent être observées.
- Antidote: Administration de vitamine K1 par du personnel médical/vétérinaire uniquement.
- En cas:
 - d'exposition cutanée, nettoyer la peau à l'eau puis à l'eau savonneuse;
 - d'exposition oculaire, rincer les yeux avec une solution de rinçage oculaire ou de l'eau et garder les paupières ouvertes au moins 10 minutes;
 - d'exposition orale, rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. Ne pas provoquer de vomissement. En cas d'ingestion, consultez immédiatement un médecin et présentez-lui le contenant du produit ou l'étiquette. Contacter un vétérinaire en cas d'ingestion par un animal domestique.
- Chaque poste d'appâtage doit être muni d'une étiquette mentionnant les informations suivantes: «ne pas déplacer ni ouvrir»; «contient un rodenticide»; «nom du produit ou numéro d'autorisation»; «substance(s) active(s)» et «en cas d'incident, contacter un centre antipoison [070 245 245]».
- Dangereux pour la faune.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Une fois le traitement terminé, mettre au rebut l'appât qui n'a pas été mangé ainsi que l'emballage, conformément à la réglementation locale [L'emballage et les restes (consommés ou non) de rodenticides sont considérés comme des déchets dangereux. L'enlèvement et la destruction doivent être effectués par une entreprise spécialisée ou agréée].

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Conserver le produit dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Maintenir le contenant bien fermé et à l'abri de toute exposition directe au soleil.
- Entreposer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques et animaux d'élevage.
- Conserver le produit dans son emballage d'origine
- **Durée de conservation: 24 mois**

6. Autres informations

- En raison de leur mode d'action retardé, les rodenticides anticoagulants agissent entre 4 et 10 jours après consommation de l'appât.
- Les rongeurs peuvent être porteurs de maladies. Ne pas toucher les cadavres de rongeurs à mains nues ; porter des gants ou utiliser des instruments tels que des pinces pour les éliminer.
- Ce produit contient un agent amérisant et un colorant.

- Les phrases P, comme indiqué dans le résumé des caractéristiques du produit, contiennent plusieurs erreurs qui ne peuvent pas être réglées. Les phrases correctes sont les suivantes : P501 - Éliminer le contenu/réceptacle conformément aux réglementations nationales/régionales applicables.